



# secoursalpinsuisse

*rapport annuel 2015*



Une fondation de

**rega** 

Club Alpin Suisse CAS  
Club Alpino Svizzero  
Schweizer Alpen-Club  
Club Alpin Swizzer





## ÉDITORIAL

## Le SAS a 10 ans



2015 a été l'année du dixième exercice du Secours Alpin Suisse. Une bonne raison pour célébrer dignement l'événement. Mais les deux fondateurs ont sciemment préféré s'abstenir. Car le SAS «adolescent» ne cherche pas les feux de la rampe. Au contraire, notre petite fête interne a été placée sous la devise «le SAS (n')existe (pas)!». Il est sans doute inutile de le préciser, mais le SAS existe bel et bien. Il agit principalement en tant que trait d'union pour le sauvetage en montagne. Une harmonisation et – si besoin est – une coordination centralisée doivent permettre à de nombreuses organisations de secours, grandes et moins grandes, de réaliser des interventions de manière efficace, efficiente et avec les moyens les plus modernes.

C'est en octobre 2005 que huit conseillers de fondation de la Rega et du Club Alpin Suisse CAS ont créé la Fondation du Secours Alpin Suisse à Berne, dans le but de mettre sur pied une organisation de secours efficace, qui puisse servir les intérêts des deux fondateurs, sans privilégier l'un par rapport à l'autre. Vu l'intention initiale, on pourrait presque parler d'un «mariage de raison». Pourtant, les partenaires ont misé toute leur confiance dans l'avenir de leur liaison, en nourrissant toutefois quelques doutes. La tentative d'une collaboration nationale allait-elle fonctionner, même au fin fond des vallées les plus reculées?

Des règles de vie commune ont été élaborées, afin de maintenir l'équilibre de la nouvelle structure. Ce principe vaut également en haut de l'échelle. Le Conseil de fondation est composé à part égale de personnes issues des deux organes fondateurs. Et même au niveau administratif, personne ne doit subir de désavantage. Ainsi, l'administration des interventions et la gestion du personnel présentent aujourd'hui des interfaces dans les systèmes

informatiques de la Rega et du CAS. Entre-temps, ces règles ont fait leurs preuves. Et nous avons obtenu une situation gagnant-gagnant, satisfaisante pour les deux parties. La conception de l'organisation permet de voir l'avenir en toute confiance.

Un autre acquis du SAS réside dans le fait qu'en Suisse, les cantons soutiennent le sauvetage en montagne, même s'il reste organisé par des institutions privées. Jusqu'à maintenant, le Secours Alpin a réussi à se tenir à l'écart de la mainmise de l'administration publique, contrairement à de nombreuses autres organisations de services d'urgence. Cela dit, il convient de rester vigilant, comme le montrent les récents plans d'expansion des organisations cantonales dans les domaines du sauvetage aérien, de la recherche de personnes ou des évacuations. Notre modèle à succès et peu coûteux se voit serré de près par les pouvoirs publics.

La contribution communautaire forte, fournie par tous les participants qui ont fait du SAS ce qu'il est aujourd'hui sera nécessaire, demain encore. C'est le seul moyen de continuer à s'affirmer et de venir en aide à ceux qui en ont besoin. Je vous remercie toutes et tous de votre précieux engagement durant ces dix dernières années et me réjouis de croire en l'avenir radieux de notre organisation. Je nous souhaite à toutes et à tous une heureuse année 2016.

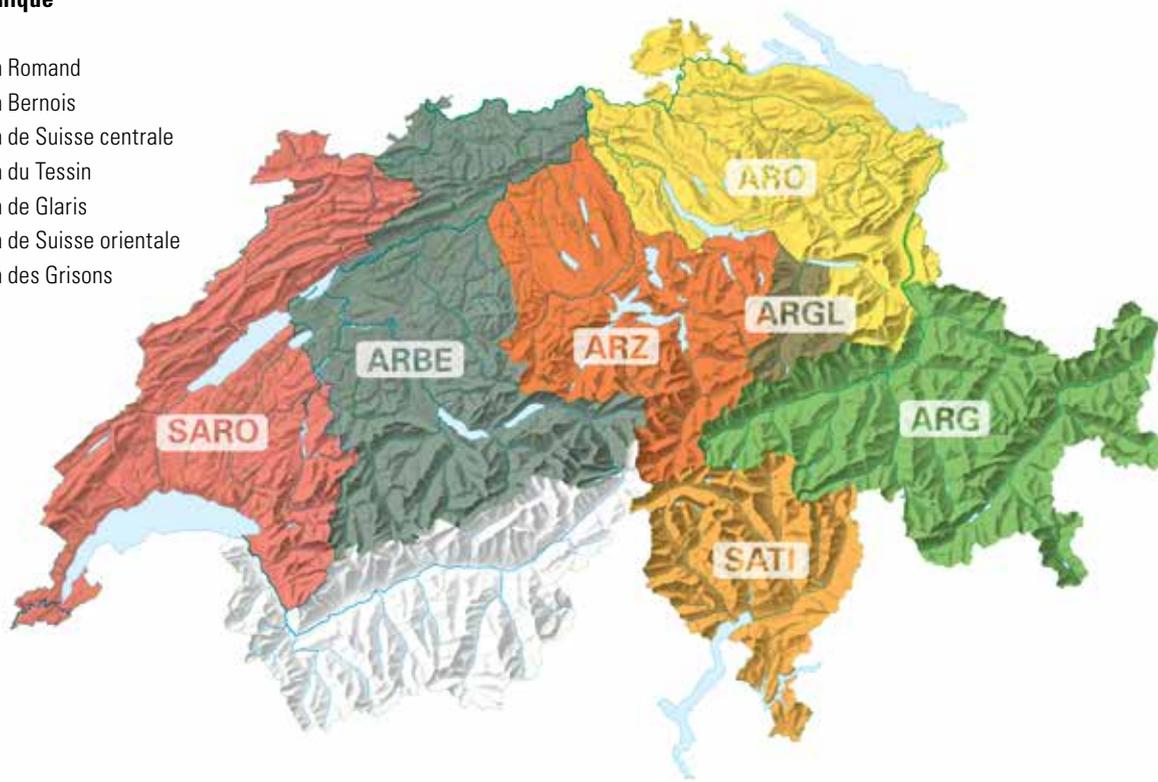
Franz Stämpfli,  
président du Conseil de fondation

## ORGANISATION

# Répartition

### Répartition géographique

- SARO Secours Alpin Romand
- ARBE Secours Alpin Bernois
- ARZ Secours Alpin de Suisse centrale
- SATI Secours Alpin du Tessin
- ARGL Secours Alpin de Glaris
- ARO Secours Alpin de Suisse orientale
- ARG Secours Alpin des Grisons



### Répartition par types d'organisation

Associations régionales	7
Stations de secours	86
Sauveteuses et sauveteurs bénévoles	2887
dont	
– spécialistes techniques Hélicoptère (SSH) (sapeurs-pompiers professionnels BE, BS, GE, ZH inclus)	120
– spécialistes techniques Chiens LW aptes aux interventions	69
– spécialistes techniques Chiens GS aptes aux interventions	47
– spécialistes techniques Canyoning	22
– spécialistes techniques Médecine	64

## Direction

**Andres Bardill**  
Directeur du SAS



**Elisabeth Floh Müller**  
Directrice-suppléante



**Theo Maurer**  
Chef de la formation





## ORGANISATION

## Rapport annuel 2015

**L'exercice 2015 du Secours Alpin Suisse SAS a été placé sous le signe des dix ans d'existence de la fondation: un bon moment pour tirer un bilan des objectifs atteints et des défis à venir. L'année dernière, la formation, la logistique et la collaboration avec les cantons et les organisations partenaires ont encore été optimisées.**

Nous avons dix exercices réussis à notre actif. C'est un bon moment pour faire une pause, un état des lieux, voir le chemin parcouru et l'horizon à venir. Aujourd'hui, nous constatons que le SAS fonctionne: le CAS et la Rega disposent d'une organisation forte de sauvetage terrestre en montagne. Les stations de secours, spécialistes et organisations connexes arrivent rapidement et bien organisés sur les lieux d'intervention. Les structures fédérales ont pu être sauvegardées, et les sauveteurs du CAS et des organisations partenaires restent, en majeure partie, des bénévoles.

Cela dit, ce n'est pas une raison pour se reposer sur ses lauriers. La pérennité d'une organisation comme le SAS ne sera assurée que grâce à des adaptations régulières et le perfectionnement des structures et des formations continues. Le nouveau rapport annuel, dans sa nouvelle présentation, constitue un bon exemple de cette évolution permanente. De même, le magazine «sauveteur» sera relooké en 2016, et le site Internet connaîtra des modifications qui l'intégreront mieux dans le nouveau concept de communication du SAS.

En novembre 2015, nous avons fêté l'anniversaire de la création du SAS avec des sociétés partenaires, des conseillers de fondation, des présidents d'associations régionales et les préposés aux secours. Nous avons sciemment préféré organiser une fête modeste, étant donné que le SAS ne fait que soutenir les deux organisations qui l'ont fondé et ne tient pas à se mettre en lumière en tant qu'organisation indépendante.

En 2015, les stations de secours, spécialistes ainsi que de nombreuses organisations partenaires ont totalisé 762 interventions. Ils ont sauvé, évacué, dégagé et pris soin de 1010 personnes. Des chiffres record pour le SAS. C'est la première fois que nos sauveteurs ont été autant sollicités et sont venus en aide à autant de personnes. Les opérations ont toutes eu lieu sans incident ou accident grave subi par les forces d'intervention de secours. Ce qui montre que le système d'alarme est sérieux et adapté, la direction prudente et réfléchie lors des interventions, et la formation continue, l'équipement et la spécialisation des sauveteurs sont adéquats. Parfois, nous avons aussi eu de la chance. Des dangers tels que les avalanches, les chutes de pierre ou de glace n'ont laissé aucune séquelles chez les sauveteurs. Malheureusement, cinq participants au cours central de responsable d'intervention ont subi un grave accident de voiture en mai 2015. Ils ne sont pas encore tous entièrement guéris.

Avec le renouvellement des accords de prestations en 2015, des jalons essentiels de la collaboration avec les cantons ont été posés. Une étape importante a été franchie dans le canton de Berne. Sa collaboration existante avec la Commission bernoise des secours en montagne KBBK (aujourd'hui Secours Alpin Bernois ARBE) est maintenant organisée avec le SAS. Pour la première fois, un canton a choisi la voie parlementaire, compliquée, pour mettre en œuvre l'accord de prestations. Ceci a permis de déléguer le sauvetage en montagne au SAS, sur la base d'une décision politique et non pas simplement suite à un changement stratégique interne.

Avec les sections Gothard et Lucendro du CAS, le SAS a négocié une nouvelle solution sur mesure avec Uri. Ce canton investit son soutien en premier lieu dans les structures uranaises de secours, avec affectation liée à l'objectif. En parallèle, il délègue largement la compétence du sauvetage au SAS. Le canton d'Uri lance ainsi un signal en direction du secours alpin bénévole.

Dans le canton de Schwyz, l'accord de prestations a été prolongé de cinq nouvelles années, sans changement.



La collaboration avec les remontées mécaniques a connu une nouvelle extension. A fin 2015, 49 entreprises étaient liées par une collaboration contractuelle avec les stations de secours locales, 14 de plus que l'année précédente. La plupart du temps, les nouveaux contrats scellent simplement une collaboration plusieurs années entre les remontées mécaniques et les stations de secours. Ils règlent le soutien terrestre en cas d'évacuation, le sauvetage de personnes en cas d'arrêt ou autre incident des remontées mécaniques. Bien souvent, ces prestations sont dédommagées sous forme de tickets gratuits, d'abonnements, de repas ou de mise à disposition d'infrastructures d'exercices. Les recettes et les frais de personnel augmentent donc en parallèle et n'ont presque aucune influence sur le résultat annuel du SAS.

Les chiffres d'intervention record ne se sont pas traduits par une hausse des recettes pour le SAS. En raison de la chaleur exceptionnelle prolongée de l'été dernier, de nombreuses interventions brèves, appuyées par la voie aérienne, ont été réalisées, sans grand suivi terrestre pour la plupart. Ce qui explique que les rentrées du secteur terrestre soient restées assez faibles.

D'autre part, un résultat financier négatif, dû à la situation difficile sur les marchés financiers, accompagne les rentrées plus faibles provenant de l'activité des interventions, de telle sorte que 2015 affiche pour la première fois un résultat annuel négatif, à la charge du capital de la fondation.

La formation des spécialistes a été optimisée. Quatre responsables spécialisés, officiant à titre accessoire, ont été élus pour épauler le chef de la formation, Theo Maurer. Ils ont débuté leur activité au 1<sup>er</sup> juin 2015. Grâce à eux, la formation peut être proposée au niveau requis.

Ces postes de spécialistes ont été mis au concours. L'évaluation des candidats a été réalisée et documentée par une personne tierce et indépendante. Les personnes suivantes ont été élues:

- Andrea Dotta, Airolo  
*contenus des modules Généralités*
- Niklaus Kretz, Kerns  
*contenus des modules Canyoning*
- Samuel Leuzinger, Niederurnen  
*contenus des modules Hélicoptère*
- Marcel Meier, Einsiedeln  
*contenus des modules Equipe cynophile*

Ces quatre spécialistes n'ont pas été embauchés pour augmenter le personnel, mais remplacent plusieurs instructeurs et chefs de cours. En concentrant ces fonctions sur une direction spécialisée, la formation sera plus homogène et le transfert de connaissances amélioré dans toutes les régions et tous les groupes spécialisés. Le secrétariat soutient les chefs spécialistes par la gestion administrative centralisée des cours.

La médecine de sauvetage a été perfectionnée avec la Rega. Ce domaine est dirigé par le Dr Michael Lehmann, médecin-chef Rega et chef de clinique suppléant SAS/Rega. Pour la formation des spécialistes médicaux, il est secondé par Andreas Senn, secouriste à la base d'intervention d'Untervaz.

En 2015, les conditions ont été créées pour que dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, plus de 60 spécialistes médicaux puissent être directement alarmés par la centrale d'intervention de la Rega. Comme les autres spécialistes, ils sont contactés par radiomessagerie (pager) et interviennent si aucun médecin n'est disponible. Les spécialistes médicaux comblent ainsi les lacunes de la couverture médicale. Au début, ce nouveau dispositif a suscité localement certaines critiques, mais entre-temps, il a fait ses preuves dans les interventions et les régions qui manquent de médecins.

Le secrétariat à Zurich n'a connu aucun changement de personnel. Cette constance est très appréciable. Les sauveteurs et les fonctionnaires du SAS, ainsi que nos partenaires externes peuvent compter sur un soutien et un suivi efficaces. L'équipe a également réussi à convaincre les stations de secours de la nécessité ou de l'utilité de mesures d'organisation, même si celles-ci ne paraissent pas primordiales à première vue.

Côté logistique, en 2015, nous avons pu encore optimiser le flux de matériel d'intervention sur une plateforme SAP et le connecter à la comptabilité financière sans interface supplémentaire. L'avantage réside surtout dans le fait que tous les flux de matériaux de l'entrepôt central de la Rega et ceux de notre partenaire logistique Flühmann, à Meerenschwand, (tenues de sauvetage) vers les plus de 100 entrepôts externes, sont traçables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Ainsi, nous nous rapprochons de l'objectif, à savoir n'utiliser que du matériel normé dont la qualité est éprouvée.

Le départ de Corine Blesi de la Rega, directrice des interventions en hélicoptère, à la fin 2015, a également impliqué son départ du Conseil de fondation du SAS. Le Comité central du CAS a élu Markus Weber de Brienz en tant que représentant du CAS pour pourvoir le siège vacant. Le président du Conseil de fondation, Franz Stämpfli, représente maintenant la Rega. La présidente du CAS, Françoise Jaquet, se charge de la vice-présidence.

Au nom de la direction, nous tenons à remercier toutes les sauveteuses et tous les sauveteurs, les organisations partenaires et les particuliers qui nous ont aidés de leur engagement et leur recours parcimonieux à nos ressources techniques, matérielles et en personnel durant toute l'année passée.



**INTERVENTIONS**

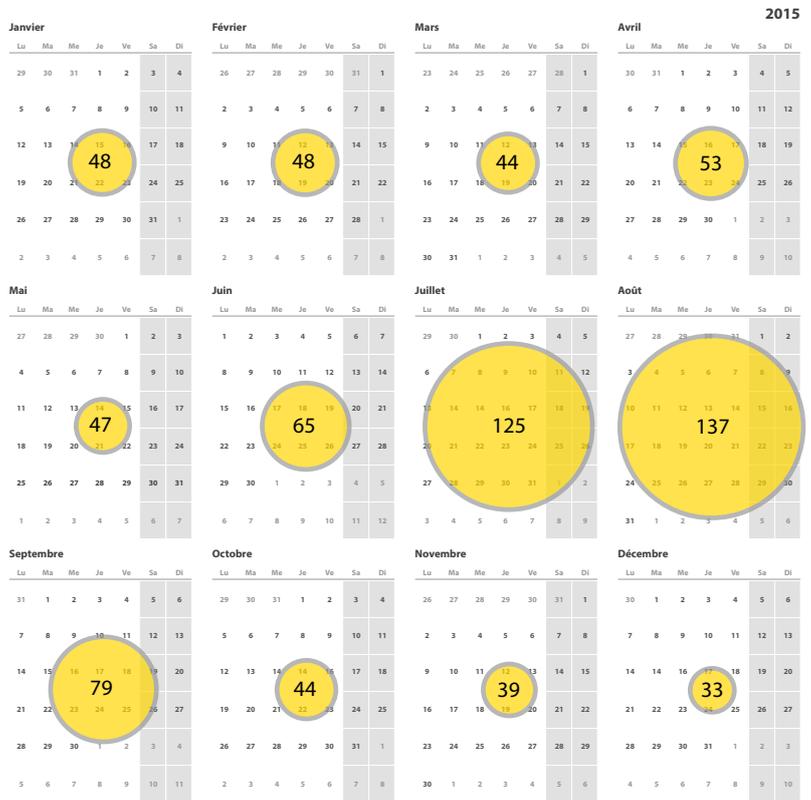
# Interventions

## Nombre d'interventions par mois

2015 peut être décrite comme l'année des extrêmes météorologiques.

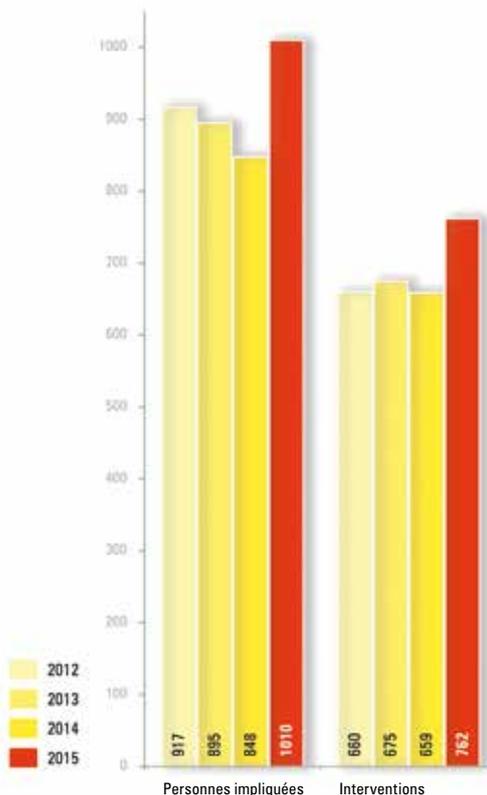
L'hiver 2014/15 s'est caractérisé par une absence de neige en début de saison et des quantités de neige nettement en-deçà de la moyenne. Pendant tout l'hiver, le manteau avait une épaisseur correspondant tout juste à la moyenne seulement au-delà de 2200 m, et supérieure à la norme sur le versant sud des Alpes. Hormis février, les mois de novembre à mars ont tous été trop chauds, le début de l'hiver pouvant même être dans une certaine mesure qualifié de record en la matière. La mauvaise structure du manteau neigeux ainsi que la neige mouillée ont provoqué de nombreuses avalanches.

En Suisse, l'été 2015 a été le deuxième plus chaud depuis le début des relevés météo, en 1864, juillet s'étant avéré la période la plus extrême. Sur les versants nord, certaines régions ont déploré le deuxième ou le troisième été le plus sec en plus d'un siècle de mesures. La météo ensoleillée a attiré de nombreuses personnes en montagne, ce qui se reflète dans le nombre d'interventions.



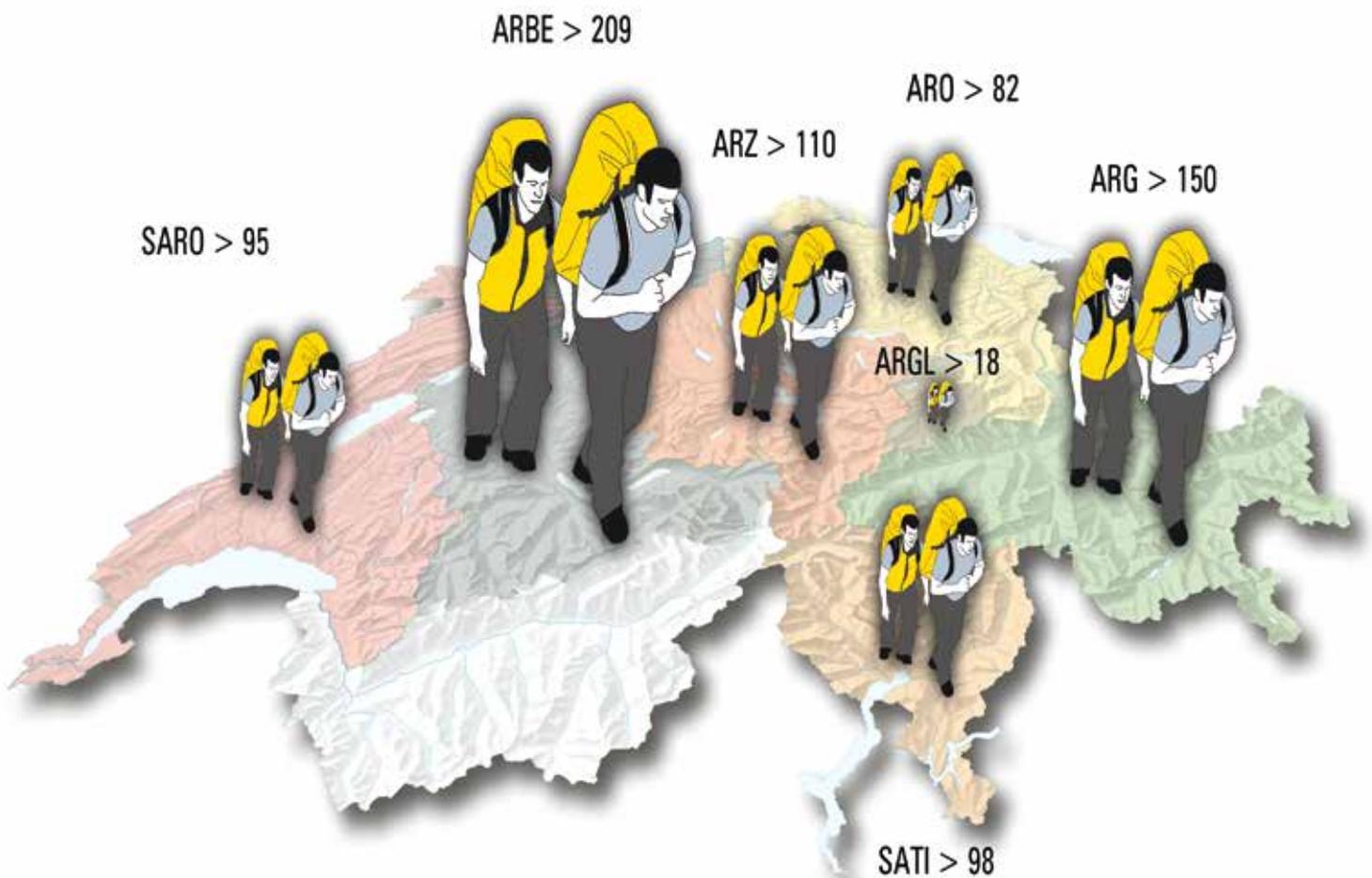
## Interventions et personnes impliquées

Par rapport à 2014, le nombre d'interventions a bondi de façon spectaculaire, tout comme celui des personnes impliquées. En 2015, les stations de secours, les spécialistes ainsi que les nombreuses organisations partenaires ont totalisé 762 opérations de sauvetage. Ils ont sauvé, évacué, dégagé et pris soin de 1010 personnes. C'est la première fois que nos sauveteuses et nos sauveteurs ont été autant sollicités et sont venus en aide à autant de personnes.

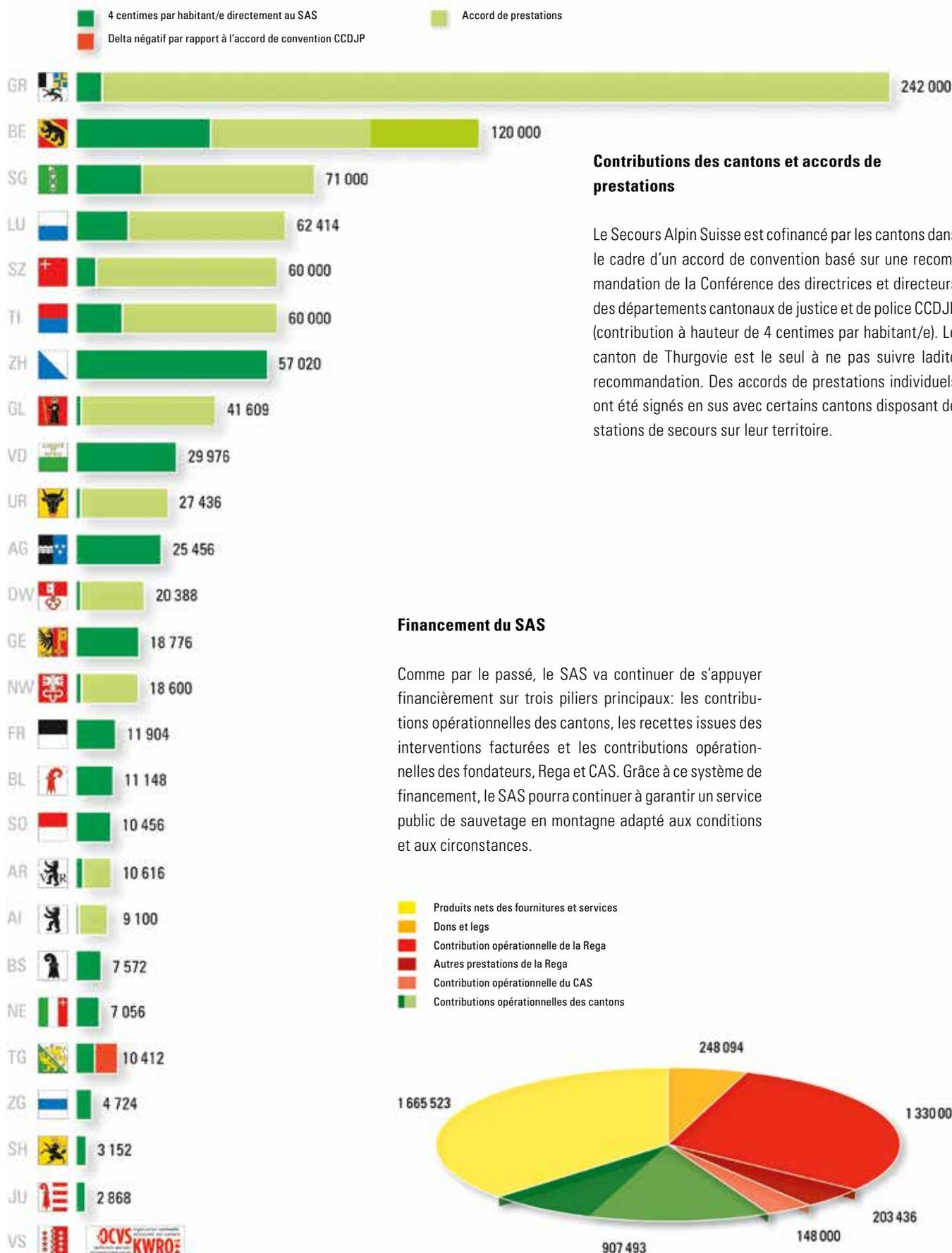


### Nombre d'interventions par association régionale

Les opérations menées sur tout le territoire confirment la stratégie d'exploiter les stations de secours là où les interventions sont nécessaires et de concevoir leur organisation de manière à ce qu'elles puissent agir de manière autonome et appropriée dans la zone dont elles sont responsables.



## FINANCEMENT

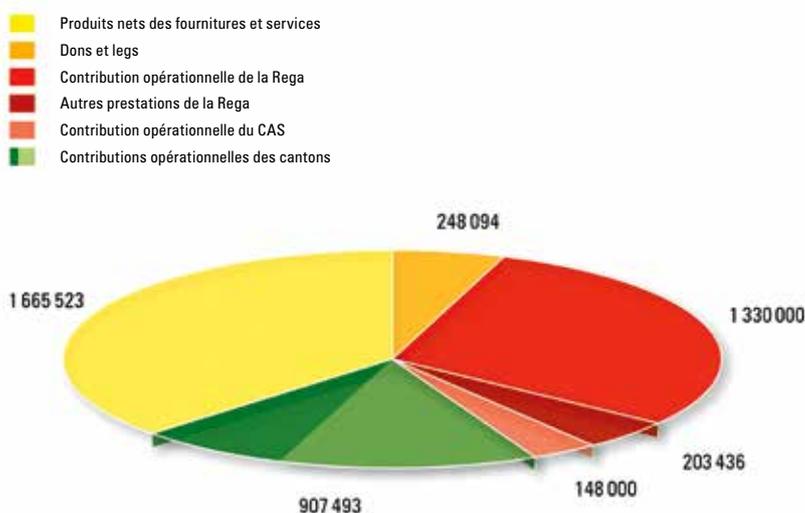


### Contributions des cantons et accords de prestations

Le Secours Alpin Suisse est cofinancé par les cantons dans le cadre d'un accord de convention basé sur une recommandation de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et de police CCDJP (contribution à hauteur de 4 centimes par habitant/e). Le canton de Thurgovie est le seul à ne pas suivre ladite recommandation. Des accords de prestations individuels ont été signés en sus avec certains cantons disposant de stations de secours sur leur territoire.

### Financement du SAS

Comme par le passé, le SAS va continuer de s'appuyer financièrement sur trois piliers principaux: les contributions opérationnelles des cantons, les recettes issues des interventions facturées et les contributions opérationnelles des fondateurs, Rega et CAS. Grâce à ce système de financement, le SAS pourra continuer à garantir un service public de sauvetage en montagne adapté aux conditions et aux circonstances.



Montant total: 4 502 546



**COMPTES ANNUELS**

<b>Bilan au 31 décembre</b>	<b>Annexe</b>	<b>2015</b> en CHF	<b>2014</b> en CHF
<b>Actifs</b>			
<b>Actifs circulants</b>			
Liquidités		1 456 726	490 112
Titres cotés en bourse		531 071	1 588 469
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services (*)	3.1	577 803	828 408
Autres créances à court terme		10 080	5 538
Stocks et prestations de services non facturées (*)	3.2	694 170	467 179
Actifs de régularisation (*)		66 555	84 825
<b>Total actifs circulants</b>		<b>3 336 405</b>	<b>3 464 531</b>
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations corporelles	3.3	75 842	189 930
<b>Total actifs immobilisés</b>		<b>75 842</b>	<b>189 930</b>
<b>Total actifs</b>		<b>3 412 247</b>	<b>3 654 461</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Fonds étrangers à court terme</b>			
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services (*)	3.4	69 238	142 939
Autres créances à court terme (*)	3.5	40 425	55 440
Passifs de régularisation et provisions à court terme (*)		169 136	267 354
<b>Total fonds étrangers à court terme</b>		<b>278 799</b>	<b>465 733</b>
<b>Capital de l'organisation</b>			
Capital libéré		2 000 000	2 000 000
Capital acquis		1 188 728	1 090 048
Recettes excédentaires au profit du capital de l'organisation		-55 280	98 680
<b>Total capital de l'organisation</b>		<b>3 133 448</b>	<b>3 188 728</b>
<b>Total passifs</b>		<b>3 412 247</b>	<b>3 654 461</b>

(\*) voir 2.1 Généralité, page 16

<b>Compte d'exploitation</b>	<b>Annexe</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
		en CHF	en CHF
<b>Produit d'exploitation</b>			
Recettes nettes résultant de la vente de biens et de prestations de services (*)	3.6	4 502 546	4 883 289
Variation de stock résultant de prestations de services non facturées (*)		32 925	-51 451
<b>Total produit d'exploitation</b>		<b>4 535 471</b>	<b>4 831 838</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Charges de matériel (*)	3.7	-809 872	-777 206
Charges de personnel	3.8	-3 133 255	-3 315 227
Autres charges d'exploitation	3.9	-514 827	-600 546
Amortissements et corrections de valeurs sur des immobilisations corporelles (*)		-60 316	-60 316
Amortissements sur des immobilisations incorporelles (*)		-41 173	-50 987
<b>Total charges</b>		<b>-4 559 443</b>	<b>-4 804 282</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-23 972</b>	<b>27 556</b>
<b>Résultat financier</b>			
Produits financiers		11 033	82 312
Charges financières		-42 341	-11 188
<b>Total résultat financier</b>	3.1	<b>-31 308</b>	<b>71 124</b>
<b>Résultat annuel</b>		<b>-55 280</b>	<b>98 680</b>
<b>Attribution au capital de l'organisation</b>		<b>-55 280</b>	<b>98 680</b>



## COMPTES ANNUELS

### 1. Généralités

#### 1.1 Forme juridique

Fondation, conformément aux articles 80 et suivants du Code civil, sise à Berne

#### 1.2 Acte de fondation et règlements

- Acte de fondation 16.08.2006
- Règlement d'organisation 24.10.2005

#### 1.3 But de la fondation

La fondation a pour but de secourir les personnes en détresse. Elle s'occupe plus particulièrement du sauvetage et du secours d'urgence des personnes accidentées ou malades dans les Alpes, les Préalpes et les zones difficiles d'accès en Suisse ainsi que dans les régions limitrophes à l'étranger.

#### 1.4 Composition du Conseil de fondation

– Franz Stämpfli	Président du Conseil de fondation	Signature collective à deux
– Raphaël Gingins	Membre du Conseil de fondation	–
– Ernst Kohler	Membre du Conseil de fondation	Signature collective à deux
– Dr sc. nat. Françoise Jaquet	Membre du Conseil de fondation	Signature collective à deux
– Corine Blesi	Membre du Conseil de fondation	(Départ le 31.12.2015)
– Andreas Lüthi	Membre du Conseil de fondation	–
– Dr méd. Roland Albrecht	Membre du Conseil de fondation	–
– Pius Furger	Membre du Conseil de fondation	–
– Markus Weber	Membre du Conseil de fondation	(Election le 01.01.2016)

#### 1.5 Direction

– Andres Bardill	Directeur	Signature collective à deux
– Elisabeth Floh Müller	Directrice-suppléante	Signature collective à deux
– Theo Maurer	Chef de la formation	

#### 1.6 Organe de révision

- KPMG AG, Zurich

#### 1.7 Autorité de surveillance

- Département fédéral de l'intérieur, Berne

### 2. Principes

#### 2.1 Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis selon les dispositions du droit comptable suisse (32<sup>e</sup> titre du Code des obligations). Les principes d'évaluation essentiels, non prescrits par la loi, sont décrits ci-après. Les postes concernés du bilan et du compte d'exploitation sont marqués d'un astérisque (\*).

#### 2.2 Titres cotés en bourse

Les titres détenus à court terme sont évalués au taux du jour de clôture du bilan. On renonce à la constitution d'une réserve de fluctuation.

#### 2.3 Immobilisations corporelles

L'évaluation des immobilisations corporelles est établie en fonction des coûts d'acquisition ou de fabrication, déduction faite de l'amortissement cumulé et des corrections de valeurs. Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilisation. En présence de signes de surévaluation, les valeurs comptables seront contrôlées et, le cas, échéant, corrigées.

**3. Explications des postes du bilan et du compte d'exploitation**

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	en CHF	en CHF
<b>3.1 Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services</b>		
Créances envers des tiers	575 692	764 254
Créances envers des organisations connexes	2 111	64 154
	<b>577 803</b>	<b>828 408</b>
<b>3.2 Stocks et prestations de services non facturées</b>		
Matériel d'intervention	100 155	46 230
Tenues de sauvetage	622 015	455 811
Prestations de sauvetage non encore facturées	150 000	117 075
Corrections de valeurs	-178 000	-151 937
	<b>694 170</b>	<b>467 179</b>
<b>3.3 Immobilisations corporelles</b>		
Équipement de sauvetage en crevasse	544	27 504
Radios et moyens de communication	27 097	60 453
Gestion du matériel informatique SAP	48 201	101 973
	<b>75 842</b>	<b>189 930</b>
<b>3.4 Dettes résultant de la vente de biens et de prestations de services</b>		
Créances envers des tiers	46 921	133 319
Créances envers des organisations connexes	22 317	9 620
	<b>69 238</b>	<b>142 939</b>
<b>3.5 Dettes envers des institutions de prévoyance</b>		
Créances envers de caisses de pension	26 262	25 839
	<b>26 262</b>	<b>25 839</b>
Les dettes envers des institutions de prévoyance sont comprises dans le poste au bilan «Autres dettes à court terme».		
<b>3.6 Recettes nettes résultant de la vente de biens et de prestations de services</b>		
Contributions des fondateurs	1 681 436	1 604 187
Contributions des cantons	907 493	856 905
Dons/legs	248 094	476 018
Produit des interventions	2 252 564	2 332 526
Déductions sur le chiffre d'affaires	-587 041	-386 347
	<b>4 502 546</b>	<b>4 883 289</b>
Les produits des interventions sont en recul, malgré leur nombre croissant. En raison des bonnes conditions météorologiques de l'été 2015, les interventions réalisées avec le soutien aérien étaient nettement plus efficaces, et les interventions terrestres de grande envergure ont constitué l'exception.		
<b>3.7 Charges de matériel</b>		
Charges de matériel	-702 436	-759 683
Charges liées aux interventions	-74 511	-68 974
Variation de stock résultant de prestations de services non facturées (*)	-32 925	51 451
	<b>-809 872</b>	<b>-777 206</b>

L'équipement personnel de sécurité des sauveteurs CAS et l'achat de matériel d'intervention pour les stations de secours CAS comptent parmi les charges d'interventions et de matériel.

### **3.8 Charges de personnel**

La stratégie consistant à renoncer à des rapports internes de sous-traitance lors de la collaboration ponctuelle avec des organisations partenaires et à faire endosser au SAS la responsabilité du personnel se poursuit, sachant qu'elle est incluse dans les charges de personnel. Les charges en personnel naissent non seulement lors d'activités d'interventions, mais aussi lors de la mise à disposition des stations de secours CAS et organisations connexes, ainsi que lors de travaux réalisés pour des tiers (participation aux organisations de sauvetages d'entreprises de remontées mécaniques).

### **3.9 Autres charges d'exploitation**

Les autres charges d'exploitation comprennent les prestations fournies par les fondateurs.

### **3.10 Résultat financier**

En raison de la difficulté de la situation des marchés financiers, certains placements ont été retirés des marchés financiers en 2015 et des titres convertis en liquidités. L'évolution du marché a conduit à une performance annuelle négative de -3,32% du capital placé de la fondation. On obtient ainsi un résultat financier négatif net de CHF 31 308.-.

## **4. Autres précisions**

### **4.1 Emplois à temps plein**

La moyenne annuelle du nombre d'emplois à temps plein n'a pas dépassé dix dans l'année sous revue comme dans l'année précédente.

### **4.2 Evénements importants intervenus après la clôture du bilan**

Aucun événement important datant d'après la clôture du bilan n'a exercé une influence sur les valeurs comptables des actifs présentés ou des dettes, et ne nécessite d'être mentionné ici.

### **4.3. Evaluation du risque**

Dans le cadre de l'examen interne périodique de la couverture d'assurance, le Conseil de fondation et la Direction ont procédé à une évaluation du risque, validée en août 2015 lors de la réunion du Conseil de fondation.

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



KPMG SA

Audit

Badenerstrasse 172  
CH-8004 ZurichCase postale  
CH-8036 ZurichTéléphone +41 58 249 31 31  
Téléfax +41 58 249 44 06  
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au Conseil de fondation de

### Secours Alpin Suisse, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe / pp 14 à 18) de Secours Alpin Suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, à l'acte de fondation et au règlement.

KPMG SA

Michael Herzog  
*Expert-réviseur agréé*  
*Réviseur responsable*

Jan Brönnimann  
*Expert-réviseur agréé*

Zurich, 24 mars 2016

### Impressum

Rapport annuel 2015 du Secours Alpin Suisse  
Publication en allemand, en français et en italien.  
La version allemande fait foi.

### Editeur

Secours Alpin Suisse, Centre Rega  
Case postale 1414, 8058 Zurich-Aéroport  
Tél. +41 (0)44 654 38 38, fax +41 (0)44 654 38 42,  
[www.secoursalpin.ch](http://www.secoursalpin.ch), [info@secoursalpin.ch](mailto:info@secoursalpin.ch)

### Rédaction et impression

Stämpfli SA, Berne

### Photos

D. Vonwiller, Aarburg

